

# Rapport annuel et états financiers Chubb European Group SE

31 décembre 2025

CHUBB®

La Tour Carpe Diem  
31 Place des Corolles, Esplanade Nord  
92400 Courbevoie  
France

NUMÉRO D'IMMATRICULATION : 450 327 374 RCS Nanterre

**Rapport du Directeur général**31 décembre 2025

---

*Résultats financiers*

J'ai le plaisir de vous annoncer que 2025 a été une nouvelle année couronnée de succès pour Chubb European Group SE (« CEG »).

Les primes émises brutes se sont élevées à 7 208,5 millions d'euros, en hausse de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent (soit 7 % hors impact des fluctuations de change), grâce à la mise en œuvre réussie de nos stratégies de souscription et de nos initiatives de distribution pour conserver et gagner davantage d'affaires, en particulier dans les branches IARD, compensant le ralentissement du marché et certaines difficultés dans le secteur de la consommation.

Nous avons enregistré un bénéfice technique très satisfaisant de 1 030,1 millions d'euros et un ratio combiné le plus élevé du marché de 71,1 %. Les variations défavorables des taux de change ont été largement compensées par les solides rendements des investissements, qui ont contribué à un résultat net avant impôt de 1 015,7 millions d'euros, en hausse de plus de 100 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

*2025 en revue*

L'activité IARD de détail de CEG, qui représente la majorité du portefeuille de la société, s'est bien comportée cette année malgré le repli du marché. L'intensification de la concurrence a entraîné la mise sous pression de nouvelles activités, en particulier dans le segment des grands comptes, et nous avons réduit nos objectifs de croissance dans certains des domaines les plus difficiles afin de protéger nos marges de rentabilité. Les prix du portefeuille de renouvellement ont baissé d'environ 4 %, même si l'adéquation globale des taux est restée solide, et les pays d'Europe continentale ont généralement constaté des tarifs légèrement supérieurs à ceux du Royaume-Uni.

L'activité de gros de Chubb Global Markets (« CGM ») a également été confrontée à une concurrence accrue, notamment de la part de start-ups et de nouveaux agents généraux de gestion, ainsi que d'assureurs plus établis cherchant à gagner des parts de marché. Comme dans nos opérations de détail, nous avons observé une discipline de souscription rigoureuse, en nous concentrant sur les domaines présentant les conditions de négociation les plus favorables et en nous retirant si nécessaire.

La croissance de notre portefeuille Consumer a été tirée par les nouveaux produits et partenariats des lignes personnelles spécialisées (« SPL »), par le lancement de nouveaux programmes résidentiels personnels et par l'expansion de nos activités A&S et Voyages pour les entreprises, ce qui a plus que compensé la baisse des revenus liés à la téléphonie mobile et au marketing direct. Notre activité Services de risque personnel (« PRS »), qui propose des assurances personnelles pour les maisons, les biens et les voitures adaptées aux particuliers et aux familles aisés, s'est également bien comportée au cours de l'année.

Du point de vue des opérations, nous avons continué à améliorer notre efficacité, en augmentant le volume des renouvellements traités par l'intermédiaire de nos plateformes de souscription dédiées et en mettant en œuvre des solutions de moindre intervention pour les risques simples, ce qui libère des ressources des souscripteurs pour les nouvelles affaires et les renouvellements plus complexes.

*Perspectives d'avenir*

Après une période de croissance largement liée au marché dur, la baisse des taux, un environnement macroéconomique et géopolitique plus volatil ainsi que le risque accru d'événements climatiques plus fréquents et sévères pourraient annoncer des défis à venir. Mais la discipline en matière de souscription est au cœur de la philosophie opérationnelle de Chubb. Nous gérons le risque au moyen d'une tarification rigoureuse et d'une sélection robuste des risques, tout en équilibrant nos ambitions de croissance avec le besoin d'adéquation des taux. Nous examinons constamment nos offres de produits et nos activités de distribution pour nous assurer de continuer à offrir les meilleures solutions d'assurance pour nos clients, et d'offrir des services d'ingénierie des risques de premier ordre pour divers secteurs de l'industrie de l'assurance dommages afin d'aider les entreprises à identifier et à atténuer les risques au sein de leurs activités.

**Rapport du Directeur général**31 décembre 2025

---

La croissance rentable reste notre priorité numéro un. Nous avons créé une nouvelle division d'assurance commerciale pour stimuler la croissance sur le marché intermédiaire, en investissant dans les ressources humaines et la technologie, en rationalisant les processus de souscription et d'exploitation, et en nous concentrant sur l'exécution continue des stratégies de nos pratiques sectorielles, y compris Climate+, et sur la gamme croissante de produits fournis via notre plateforme de courtiers Ignite. Dans notre activité Consommateurs, nous développons d'autres produits orientés clients, en nous concentrant sur l'expérience digitale de bout en bout et en approfondissant nos relations avec nos principaux partenaires afin d'offrir des solutions de souscription améliorées à un plus grand nombre de clients. Nous développons également des technologies, des données et des analyses pour avoir un meilleur recul sur la souscription et travaillons avec nos courtiers partenaires pour générer davantage de soumissions au sein de notre périmètre d'appétence et affecter nos ressources aux risques prioritaires.

CEG est reconnu comme un partenaire d'assurance de confiance doté d'un bilan, d'une marque et d'une réputation solides, et d'un large portefeuille de produits. Nous avons démontré notre capacité à fournir des services de premier plan en matière de souscription et de sinistres.

Chubb possède une culture très forte et s'engage à proposer des souscriptions, un service et une exécution supérieurs. Notre objectif est d'attirer et de retenir les meilleurs talents, de former et de développer les compétences de nos collaborateurs pour les aider à atteindre leur plein potentiel. Nous n'aurions tout simplement pas pu obtenir les excellents résultats que nous avons publiés cette année sans le travail acharné et le dévouement de mes collègues au Royaume-Uni, en Irlande et en Europe continentale, et je voudrais profiter de cette occasion pour les remercier pour leurs contributions continues à l'entreprise.

Je tiens également à remercier tous nos courtiers et partenaires commerciaux pour leur soutien. Nos relations solides nous ont permis d'aligner notre appétence au risque et nos stratégies de souscription afin de générer des revenus supplémentaires, et je suis impatient de continuer à développer ces relations au cours de l'année à venir.

**Peter Kelaher**

Directeur général

1<sup>er</sup> avril 2026

**Rapport du Directeur général**

31 décembre 2025

**Événements marquants***Conflit au Moyen-Orient*

Le 28 février 2026, les États-Unis et Israël ont coordonné une attaque aérienne contre l'Iran, ciblant un large éventail d'actifs à travers le pays. Cette attaque a donné lieu à des représailles qui ont impacté différents pays du Moyen-Orient, avec un risque d'escalade. Cependant, la société reste en position de force pour répondre aux impacts du conflit. CEG continuera à surveiller la situation et à fournir des mises à jour aux parties prenantes, le cas échéant.

**Présentation de l'activité**

Chubb est un leader mondial de l'assurance. Présente dans 54 pays et territoires, Chubb offre des contrats d'assurance Incendies, Accidents et Risques Divers aux particuliers et aux entreprises, des contrats d'assurance accidents aux particuliers, des complémentaires santé, des contrats de réassurance et d'assurances vie à un éventail de clients très diversifié.

Chubb évalue, assume et gère les risques avec discernement et discipline. La société se définit par son offre étendue de produits et de services, ses vastes capacités de distribution, sa solidité financière exceptionnelle et ses opérations locales à l'échelle mondiale. Elle gère les risques des deux côtés de son bilan en maintenant une discipline de souscription, en gérant les accumulations d'exposition et en investissant les actifs de manière prudente.

Les principales compagnies d'assurance opérationnelles de Chubb conservent les notes de solidité financière de « AA » par Standard & Poor's et de « A++ » par A.M. Best.

CEG est l'une des principales compagnies d'assurance et de réassurance commerciales d'Europe et exploite une activité de souscription prospère au Royaume-Uni, en Irlande et en Europe continentale. Elle contribue de manière significative à Chubb : elle a généré environ 13 % de la prime brute souscrite globale du groupe en 2025.

CEG a son siège à Paris et possède des succursales au Royaume-Uni et en Europe. Elle est agréée et réglementée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). CEG détient des autorisations transfrontalières dans l'ensemble de l'Espace économique européen et exerce ses activités sous le contrôle de l'ACPR. Au Royaume-Uni, CEG est agréée par la Prudential Regulation Authority et soumise à une réglementation limitée. CEG est également une compagnie d'assurance et de réassurance de risques spécifiques (lignes excédentaires) figurant sur la « liste blanche » aux États-Unis, ce qui l'autorise à souscrire des lignes excédentaires dans tous les États et territoires américains. Divers canaux de distribution permettent d'accéder aux activités commerciales et l'entreprise entretient des relations étroites avec le milieu des courtiers, ses partenaires commerciaux et les marchés directs.

La société propose à ses clients un large éventail de solutions d'assurance et de gestion des risques dans les catégories Incendies, Accidents et Risques Divers (IARD), Accident et Santé (A&S) et des lignes personnelles, avec des polices principalement souscrites aux noms de « Chubb Europe », « Chubb Global Markets » et « Chubb Tempest Re », qui tirent parti du caractère distinctif et de la notoriété de la marque Chubb et reflètent les solides plateformes d'assurance, la réputation, les compétences, les notes de solidité financière et la cohérence de la philosophie de gestion de la société.

Les produits proposés comprennent les lignes IARD et A&S commerciales, incluant les couvertures et services spécialisés, ainsi que les lignes grand public, comprenant les produits d'assurance A&S et les produits d'assurance destinés aux particuliers. Certains produits de marque sont proposés via des plateformes de commerce numérique, ce qui permet aux agents et aux courtiers de coter, d'engager et d'émettre des polices à leur convenance.

L'activité IARD de détail de CEG fournit des solutions d'assurance axées sur la clientèle ainsi que des services de gestion des risques et d'ingénierie à un éventail d'entreprises multinationales, grandes, moyennes et petites au Royaume-Uni et en Europe. Les produits d'assurance comprennent une couverture incendie traditionnelle pour les entreprises ainsi que des couvertures dommages aux biens liés à l'industrie de l'énergie, à la marine, à la construction et d'autres couvertures techniques, des assurances primaires et excédentaires, des lignes

**Rapport du Directeur général**

31 décembre 2025

financières, des risques cyber et environnementaux.

La division A&S propose une gamme de produits A&S et voyages, offrant des avantages et des services aux particuliers, aux groupes d’employés et aux groupes d’affinités dans toute l’Europe. Dans certains cas, ces produits sont conditionnés sous d’autres marques ou font partie de produits d’un autre prestataire. Une gamme de produits d’assurance individuelle contre les accidents et la maladie, y compris l’invalidité de courte durée, l’état critique et l’hospitalisation/la récupération, est également proposée dans un certain nombre de pays européens.

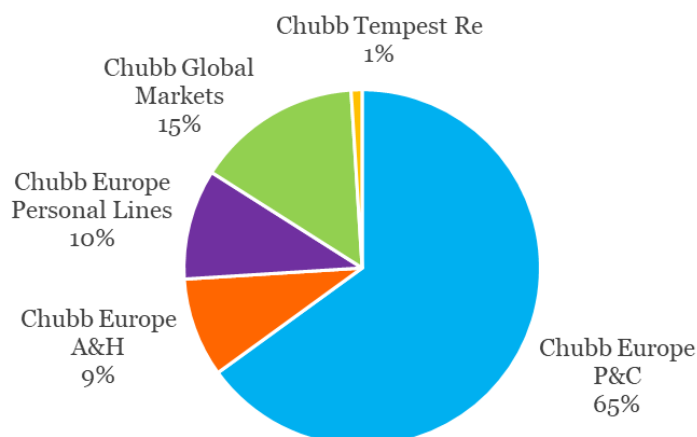
Les opérations dédiées aux lignes personnelles de CEG offrent une large gamme de produits d’assurance grand public pour répondre aux besoins des marchés cibles spécifiques. Les produits spécialisés comprennent la couverture des appareils mobiles, des lunettes et des aides auditives ainsi que le risque cyber personnel. CEG propose également, au sein de sa division Services de risque personnel (« PRS »), une couverture d’assurance, principalement une assurance automobile, une assurance habitation et des contenus, y compris des collections de bijoux et d’œuvres d’art, aux particuliers et aux familles prospères.

Chubb Global Markets (« CGM ») est l’activité de souscription internationale spécialisée du groupe. Grâce à ses capacités de distribution parallèles, les produits de souscription peuvent être proposés à la fois par l’intermédiaire de CEG et de Lloyd’s Syndicate 2488, gérés par Chubb Underwriting Agencies Limited. La gamme de produits de CGM comprend des solutions sur mesure pour l’aviation, les biens, l’énergie, la marine, les lignes financières, la cybercriminalité, les risques politiques et les risques de crédit et les risques d’assurance des lignes excédentaires.

Chubb Tempest Re International offre une gamme de couvertures de réassurance IARD traditionnelles et spécialisées aux compagnies d’assurance du monde entier, en mettant l’accent sur les risques non américains et non canadiens, y compris, mais sans s’y limiter, les biens, les catastrophes immobilières, les dommages et les risques spécialisés. Chubb Tempest Re International souscrit la réassurance sur une base proportionnelle et sur une base excédentaire.

CEG bénéficie de fonctions de support complètes et pleinement intégrées couvrant les sinistres, la finance et l’actuariat, la gestion des risques, le service juridique et de conformité, les ressources humaines, les opérations et l’informatique. Certaines fonctions de support sont externalisées auprès de prestataires de services tiers spécialisés et une partie de leurs prestations est réalisée en dehors de l’Europe.

La répartition des primes brutes souscrites en 2025 par unité opérationnelle est illustrée ci-dessous :



**Rapport du Directeur général**

31 décembre 2025

La répartition des primes émises brutes et nettes en 2025 par les principaux pays est illustrée ci-dessous :

Pays	2025	2025	2024	2024
	Primes émises brutes En milliers d'euros	Primes émises nettes En milliers d'euros	Primes émises brutes En milliers d'euros	Primes émises nettes En milliers d'euros
Royaume-Uni	3 389 006	1 670 134	3 477 796	1 781 128
France	1 028 394	551 236	1 016 275	573 553
Allemagne	580 808	302 749	563 300	305 580
Pays-Bas	407 233	260 261	378 018	231 429
Italie	397 013	289 990	385 863	274 421
Espagne	395 910	232 494	375 190	212 505
Irlande	245 944	92 945	234 688	91 491
Suède	116 328	57 416	105 147	51 165
Turquie	53 372	20 176	45 767	18 446
Autre	594 509	347 307	533 663	324 384
	<b>7 208 517</b>	<b>3 824 708</b>	<b>7 115 707</b>	<b>3 864 102</b>

**Rapport du Directeur général**

31 décembre 2025

**Présentation des états financiers**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 portant application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités d'assurance et de réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et aux opérations de nature spécifique.
- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 relatif à l'actif et aux annexes et par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la comptabilité générale, en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015. Le nouveau règlement ANC 2022-06, applicable au 1er Janvier 2025, n'a pas d'incidence significative sur les états financiers de CEG.

**Résultats et performance**

2025 a généré un résultat d'exploitation avant impôt de 1 015,7 millions d'euros et un ratio combiné de 71,1 %. Un résumé des résultats financiers déclarés est présenté dans le tableau suivant.

En millions d'euros	2025	2024
Primes brutes souscrites	7 208,5	7 115,7
Primes nettes souscrites	3 824,7	3 864,1
Primes nettes acquises	3 670,7	3 680,2
Pertes encourues	1 231,5	1 780,3
Charges d'exploitation	1 378,5	1 307,7
<b>Bénéfice technique</b>	<b>1 031,3</b>	<b>806,1</b>
Rendement des investissements	168,4	239,6
Autres – change inclus	(179,5)	(135,5)
Autres produits/(charges) nets	(4,5)	(2,1)
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>1 015,7</b>	<b>908,1</b>
Ratio combiné %	71,1 %	83,9 %

CEG a souscrit 7 208,5 millions d'euros de primes brutes émises au cours de l'exercice, soit 1,3 % de plus que les 7 115,7 millions d'euros enregistrés fin 2024. Les primes nettes souscrites de l'exercice ont été légèrement inférieures à celles de l'année précédente, à 3 824,7 millions d'euros.

La société a publié un bénéfice technique de 1 031,3 millions d'euros et un ratio combiné de 71,1 %. Le résultat technique a bénéficié de reprises de provisions sur exercices antérieurs de 497,8 millions d'euros. Les pertes nettes de catastrophe liées à une série d'événements, y compris les tempêtes en Europe, se sont élevées à 11,6 millions d'euros, en dessous de la moyenne et dans les limites de la tolérance au risque de la société. Les variations de change défavorables et les autres produits/charges d'un montant total de 179,5 millions d'euros ont été atténués par de solides rendements d'investissement de 168,4 millions d'euros (hors ceux réaffectés du compte non technique) et ont contribué à un résultat avant impôt de la société de 1 015,7 millions d'euros.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter le bénéfice après impôt de 733,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 au compte « Autres réserves ».

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

2023	660 millions EUR
2024	750 millions EUR
2025	1 000 millions EUR

**Rapport du Directeur général**

31 décembre 2025

---

Il est proposé de verser aux actionnaires un dividende de 824 millions d'euros provenant des Autres réserves, soit 0,938 euro par action.

## Résultats financiers de la société au cours des dernières années

I - Situation financière en fin d'exercice	2025	2024	2023	2022	2021
Capital social (en euros)	896 176 662	896 176 662	896 176 662	896 176 662	896 176 662
Nombre d'actions ordinaires existantes	896 176 662	896 176 662	896 176 662	896 176 662	896 176 662
<b>II - Résultat des opérations réelles (en milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes (net de réassurance)	3 824 706	3 864 103	3 750 525	3 560 670	3 228 930
Résultat technique avant impôt	1 031 253	806 137	1 047 171	783 320	761 092
Résultat avant impôt (perte)	1 015 677	908 080	1 082 449	907 558	868 912
Impôts sur les sociétés	-282 116	-227 426	-269 361	-222 376	-212 093
Résultat après impôt	733 560	680 654	813 088	685 182	656 818
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>III - Résultat par action</b>					
Résultat après impôt (en milliers d'euros)	733 560	680 654	813 088	685 182	656 818
Dividende attribué à chaque action (en euros)	0,938	0,759	0,736	0,457	0,502
<b>IV - Personnel</b>					
Nombre d'employés	4 109	4 009	3 888	3 805	3 604
Salaires (en milliers d'euros)	337 996	329 852	310 184	285 391	270 972
Avantages au personnel (en milliers d'euros)	143 557	141 419	121 566	122 821	110 962

*Stratégie de souscription*

CEG jouit d'un savoir-faire reconnu en matière de risque, adopte une approche disciplinée en matière de souscription et s'engage pleinement à satisfaire les besoins de ses clients en matière d'assurance. La société vise à poursuivre une croissance rentable en mettant l'accent sur la réalisation de performances optimales en matière de souscription, l'innovation en matière de produits, la distribution et le service, et la pertinence continue aux yeux des clients et des courtiers. CEG dispose d'une importante présence régionale qui fournit aux courtiers et aux clients un accès rapide aux décideurs de CEG, tout en veillant au respect des exigences réglementaires et fiscales locales.

La stratégie de CEG se concentre sur une philosophie de souscription établie qui imprègne l'activité. Bien qu'ils s'efforcent de générer une croissance du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre, les souscripteurs sont tout à fait prêts à réduire les volumes si nécessaire afin de maintenir un bénéfice technique. Grâce à ses compétences en matière de souscription et à ses stratégies de marketing ciblées, CEG vise à générer de la croissance dans les domaines où les marges de souscription ajustées du risque sont favorables et à obtenir de meilleures conditions ou à réduire l'activité là où elles ne le sont pas.

La société s'efforce d'offrir des niveaux de service de qualité optimale dans tous les aspects de ses activités, du traitement des contrats à la gestion des risques et au traitement des sinistres. CEG continue d'investir dans la technologie pour améliorer son efficacité opérationnelle, le soutien apporté aux souscripteurs et ses interfaces courtiers.

La société s'engage à protéger et préserver son capital et applique une stratégie d'investissement prudente, en maintenant l'accent sur la gestion des flux de trésorerie et des liquidités afin de garantir sa position à long terme sur le marché de l'assurance.

*Environnement de notation*

Le ralentissement du marché amorcé vers la fin de 2024 s'est poursuivi en 2025. Bien que l'adéquation globale des prix soit restée forte, les réductions de taux sont devenues de plus en plus fréquentes sur les marchés de gros et de détail au fil de l'année.

L'évolution globale des taux sur le portefeuille de renouvellement de CGM a été de -4 %. Des réductions à un chiffre ont été observées dans les secteurs des biens, de l'énergie et des lignes financières ; la marine est restée stable et l'aviation a été la seule ligne de produits à afficher un taux positif, tirée par la catégorie Compagnies

**Rapport du Directeur général**

31 décembre 2025

aériennes. Des baisses de taux ont été observées dans toutes les grandes catégories d'IARD de détail au Royaume-Uni et en Europe. Elles ont tourné autour de 5 %, bien que les réductions relatives aux risques cyber et aux lignes financières aient été légèrement plus importantes.

*Moteurs de croissance et de rentabilité*

CEG souscrit des activités au Royaume-Uni, en Europe continentale, aux États-Unis et à l'international, principalement en euros, en livres sterling et en dollars américains. À des fins comptables et dans le cadre du présent rapport, les résultats d'exploitation de l'entreprise sont présentés en euros.

Les primes brutes souscrites de CEG pour 2025, d'un montant de 7 208,5 millions d'euros, ont été supérieures de 1,3 % aux 7 115,7 millions d'euros publiés fin 2024, le pourcentage de croissance relativement faible étant dû aux fluctuations des taux de change. Hors impact des variations de change, la croissance sous-jacente des primes brutes souscrites a atteint près de 7 %. Le chiffre d'affaires de l'activité IARD de détail a augmenté d'environ 7 %, reflétant une forte rétention et un accroissement de l'activité de soumission. Les primes de détail A&S et SPL sont restées stables d'une année sur l'autre, avec des primes PRS en hausse de 4 %. Les primes brutes souscrites de CGM ont été supérieures de 7 % à celles de l'année précédente, avec une croissance dans toutes les catégories sauf l'énergie, mais plus particulièrement dans les catégories Marine et Risque politique et crédit. Les primes de Chubb Tempest Re International ont été inférieures de 19 % à celles de l'exercice précédent, reflétant une baisse dans la ligne biens et les autres branches à développement court.

CEG achète de la réassurance pour atténuer l'impact des événements majeurs et une fréquence excessive de sinistres moins importants. Un certain nombre de programmes de réassurance exploités par CEG en 2025 concernaient une société de Chubb, Chubb Tempest Reinsurance Ltd. CEG bénéficie également, en particulier pour les expositions aux catastrophes aux États-Unis et dans le monde, de programmes de réassurance partagés avec d'autres entités de Chubb, dont Syndicate 2488 chez Lloyd's. Ces dispositifs se traduisent par une augmentation du pouvoir d'achat de réassurance de Chubb, qui bénéficie in fine à toutes les filiales, y compris CEG. Aucune modification fondamentale n'a été apportée à la stratégie d'achat de réassurance de la société en 2025.

L'exposition de CEG à des sinistres importants est gérée par le respect de directives claires en matière de gestion des risques et de souscription ainsi que par le recours à une protection de réassurance et à une modélisation et une analyse sophistiquées. Les pertes liées aux catastrophes, d'un montant de 11,6 millions d'euros net des recouvrements de réassurance, ont été inférieures à la moyenne et sont restées dans les limites de la tolérance au risque. Les résultats ont bénéficié de reprises de provisions sur exercices antérieurs de 497,8 millions d'euros, principalement dans l'activité IARD de détail. Le ratio de sinistralité de l'année d'accident 2025, hors pertes liées aux catastrophes naturelles et évolution de la période précédente, s'est élevé à 46,8 % (2024 : 51,4 %), démontrant la qualité continue de l'activité sous-jacente de CEG.

*Rapport d'investissement**Stratégie d'investissement*

CEG poursuit une stratégie d'investissement prudente en constituant des portefeuilles extrêmement liquides, diversifiés et de grande qualité gérés par des experts indépendants. Des directives de placement détaillées sont établies par le groupe Chubb pour chaque portefeuille sous gestion, y compris des indices de référence personnalisés par rapport auxquels les performances des gestionnaires sont évaluées.

CEG gère de manière active quatre portefeuilles d'obligations Investment Grade, dont les principales devises sont la livre sterling, l'euro et le dollar US. Un autre portefeuille passif est maintenu en Suisse pour répondre aux exigences locales de solvabilité. CEG alloue également une proportion limitée de fonds disponibles à l'investissement dans des stratégies alternatives. Ces stratégies alternatives comprennent les obligations à haut rendement, les prêts bancaires syndiqués, les prêts privés et le capital-investissement. CEG conserve également des dépôts bancaires fixes en Turquie afin de satisfaire aux exigences locales de solvabilité.

À la fin de l'année 2025, les fonds alloués aux stratégies alternatives représentaient 20 % des portefeuilles d'investissement de CEG, dans les limites établies. La majorité des investissements de CEG ont continué d'être

**Rapport du Directeur général**31 décembre 2025

---

alloués à des portefeuilles de haute qualité, diversifiés, gérés activement et exposés à un large éventail de secteurs.

La répartition approximative des portefeuilles d'investissement de CEG est de 31 % en livres sterling, 40 % en euros et 29 % en dollars américains.

*Revue des marchés financiers*

Tout au long de 2025, l'économie mondiale a continué à faire face à des obstacles importants, notamment des incertitudes politiques élevées, des tensions commerciales persistantes et des ajustements post-pandémie. Bien que l'inflation ait ralenti dans de nombreuses régions, la croissance est restée modeste et a nécessité une vigilance constante de la part des banques centrales.

L'économie américaine a progressé à un rythme plus lent mais toujours résilient, avec une croissance du PIB d'environ 2,0 %, soutenue par des dépenses de consommation régulières et des investissements continus dans les technologies. L'inflation a ralenti mais est restée supérieure à l'objectif de la Réserve fédérale, ce qui a incité cette dernière à demeurer prudente après avoir maintenu ses taux proches de 4,25 %–4,50 % pendant la majeure partie de l'année. Les conditions sur le marché du travail se sont légèrement tassées, avec un ralentissement de la croissance des salaires et des signes d'affaiblissement de la demande, tandis que les incertitudes entourant les droits de douane et la politique commerciale ont continué d'influencer les perspectives monétaires.

Au Royaume-Uni, la croissance s'est légèrement améliorée par rapport à l'année précédente, mais elle est restée modérée, le PIB ayant progressé d'environ 1 à 1,5 % sur fond de fragilité du sentiment des consommateurs et de durcissement de la politique budgétaire. L'inflation a suivi une trajectoire variable, progressant temporairement avant de retomber vers l'objectif de 2 % de la Banque d'Angleterre. La Banque d'Angleterre a abaissé ses taux à 4,5 %, les progrès de l'inflation ayant été contrebalancés par l'affaiblissement des indicateurs du marché du travail et par les difficultés plus générales liées aux perturbations du commerce mondial.

La zone euro a connu une dynamique tout aussi modeste, avec une croissance du PIB proche de 1 % dans la région. La demande intérieure et la résilience du marché du travail ont apporté un soutien, mais la faiblesse du secteur manufacturier et les pressions extérieures, notamment l'incertitude liée aux droits de douane, ont continué de peser sur l'activité. L'inflation s'est rapprochée de l'objectif de 2 % de la Banque centrale européenne, ce qui a permis à l'institution de maintenir ses taux directeurs inchangés après les précédentes baisses. Alors que la dynamique de l'inflation s'est améliorée, les risques persistants liés à la croissance mondiale et aux pressions salariales dans le secteur des services ont nécessité un calibrage prudent des politiques.

*Performance des investissements*

Les rendements Investment Grade des titres libellés en GBP et les emprunts d'État américain à court terme ont légèrement reculé au cours de l'année, tandis que les titres libellés en EUR et les emprunts d'État américain à long terme ont augmenté. Toutefois, les performances de l'année ont été globalement positives. Les actifs alternatifs, notamment les obligations à haut rendement, les prêts bancaires et les prêts privés, ont continué d'afficher de bons rendements en 2025.

Dans l'ensemble, CEG a généré un rendement total positif de 5,0 % en 2025 sur les soldes disponibles à l'investissement. Pour les portefeuilles Investment Grade, la performance a varié selon les gérants, s'établissant en moyenne à 8,3 % pour l'USD, à 6,4 % pour la livre sterling et à 2,6 % pour l'euro.

Les actifs d'investissement alternatifs de CEG, qui représentent environ 20 % du portefeuille total, ont produit de bons résultats. L'allocation aux prêts privés et au capital-investissement a généré des performances totales positives de 9,9 % en EUR et de 6,7 % en GBP, tandis que le portefeuille de prêts bancaires a affiché une performance totale de 6,2 %. Le portefeuille d'obligations à haut rendement de catégorie supérieure en dollars US de CEG a généré une performance positive de 8,2 %, et le portefeuille de prêts illiquides libellés en euros a enregistré une performance positive de 5,3 %.

*Situation financière**Capitaux propres*

CEG maintient une structure de capital efficace, cohérente avec le profil de risque de la société, qui tient dûment compte de l'environnement réglementaire et de marché pertinent pour ses opérations commerciales.

La société évalue ses propres besoins en fonds propres sur la base d'une mesure détaillée des risques, dans le but de maintenir une solidité financière et une adéquation des fonds propres suffisantes pour soutenir les objectifs commerciaux et répondre aux exigences des assurés, des régulateurs et des agences de notation, tout en conservant une flexibilité financière en assurant la liquidité.

CEG évalue son profil de risque et ses propres exigences de fonds propres à l'aide d'un modèle interne développé pour répondre aux exigences de Solvabilité II. Le modèle interne s'appuie sur un cadre solide de validation et de gouvernance qui garantit sa pertinence continue et est affiné pour refléter l'expérience de CEG, les changements dans le profil de risque et les progrès des méthodologies de modélisation. À partir de 2021, CEG a obtenu l'approbation du régulateur pour utiliser son modèle interne pour définir son capital de solvabilité requis réglementaire.

Au 31 décembre 2025, la société disposait d'un capital de solvabilité requis selon le modèle interne de 1 299 millions d'euros et de ressources en fonds propres éligibles mesurées par Solvabilité II de 3 198 millions d'euros. Le ratio de solvabilité réglementaire de la société s'élevait donc à 246 %.

*Notations*

CEG possède une notation de solidité financière de « A++ » de la part de A.M. Best et « AA » de la part de Standard & Poor's (« S&P »). Les deux notes sont assorties d'une perspective stable.

*Conformité*

Le respect de la réglementation, des normes juridiques et éthiques est une priorité élevée pour Chubb et CEG, et la fonction de conformité joue un rôle de supervision important à cet égard. Une déclaration annuelle du Code de conduite de Chubb est exigée de tous les employés et administrateurs.

En tant que filiale importante de Chubb Limited, société cotée aux États-Unis, l'environnement de contrôle financier dans lequel sont établis les états financiers selon les normes comptables américaines est soumis aux exigences de la législation américaine Sarbanes-Oxley. CEG a formalisé la documentation et testé les contrôles pour permettre à Chubb Limited de satisfaire aux exigences de la législation.

CEG s'engage également à remplir ses autres obligations en matière de conformité, y compris le respect des politiques axées sur le client, conformément aux principes réglementaires, et utilise divers indicateurs pour évaluer sa performance.

La société emploie une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée pour gérer ses responsabilités en matière de réglementation et de conformité et vise à fonctionner selon des normes élevées. CEG reconnaît et apprécie ses relations avec les régulateurs de chacune de ses juridictions et engage un dialogue et une communication ouverts pour traiter et résoudre tout problème.

*Événements postérieurs à la clôture*

Il n'y a pas eu d'événement postérieur à la clôture nécessitant un ajustement ou une divulgation dans les états financiers.

## Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(Tableau prévu au I de l'article D.  
441-4)

Conformément à la circulaire FFA du 22 mai 2017, les délais fournisseurs présentés ci-dessous n'incluent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

<b>Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>						
<b>(A) Échéances de retard de paiement</b>						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	Aucun					Aucun
Montant total TTC des factures concernées						
Pourcentage du total des achats de l'exercice						
<b>(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues TTC	0					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou légaux)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Pas de calcul tardif, factures payées comptant					

<b>Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>						
<b>(A) Échéances de retard de paiement</b>						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	Aucun					Aucun
Montant total TTC des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						
<b>(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues TTC	0					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuels ou légaux)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux dans les conditions de l'article L 441-6					

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration présente dans la présente section son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

### *Gouvernance*

CEG dispose d'un cadre de gouvernance d'entreprise documenté, dont l'objectif est d'exercer une surveillance et un contrôle sur la gestion de l'activité.

CEG exerce ses activités sous le contrôle de l'ACPR et conformément au droit français.

Le Conseil se réunit sur une base trimestrielle et à des fins spécifiques pour s'acquitter de ses responsabilités. En 2025, le Conseil s'est réuni huit fois. Le Conseil d'administration détermine la stratégie de l'entreprise et supervise sa mise en œuvre, surveille les intérêts des principales parties prenantes et maintient une gouvernance saine via la supervision de structures de gestion solides, incluant la surveillance stratégique, des risques et des contrôles. Il détermine la composition de ses comités et approuve, conformément au droit français, toute obligation et tout acte ne relevant pas de l'objet social.

La composition du Conseil fait l'objet d'un examen continu afin de s'assurer que la composition et l'expertise disponible restent adaptées aux besoins actuels de la société. Au 31 décembre 2025, le Conseil était composé de sept administrateurs non exécutifs, dont Lord Turner en tant que Président indépendant, et de trois administrateurs exécutifs. Les opérations courantes de la société sont sous la direction du Directeur général et des éventuels Directeurs généraux adjoints qui peuvent être nommés ; ceux-ci sont autorisés par le Conseil, conformément au Code de commerce, à représenter la société dans tous ses rapports avec les tiers. En vertu des exigences françaises, il doit y avoir au moins un directeur général adjoint, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit également membre du Conseil. Peter Kelaher a été Directeur général et Benoit Chasseguet et David Mark Roberts ont été Directeurs généraux adjoints tout au long de l'année, chacun étant administrateur de CEG. L'autorité est répercutée sur les titulaires de fonctions et les rôles nationaux par le biais d'un cadre de délégation de pouvoirs. Au cours de l'exercice, Miriam Connole a démissionné de son mandat d'administratrice non exécutive et Ana Robic a été nommée pour la remplacer par cooptation le 20 mai 2025.

Outre ces changements apportés au Conseil d'administration et aux membres clés du personnel, les activités non routinières du Conseil d'administration au cours de l'exercice ont inclus : i) la recommandation du paiement de dividendes aux actionnaires et la convocation d'assemblées générales en avril et septembre 2025, ii) des changements dans l'environnement opérationnel, y compris l'assouplissement des conditions de notation et l'augmentation de la concurrence sur le marché, iii) des propositions pour que la succursale britannique de la société gère ses passifs au titre du Financial Services Compensation Scheme au Royaume-Uni, iv) la délégation de pouvoir au Directeur général pour accorder des garanties de contrepartie différée conformément à l'article L.224-35 alinéa 4 du Code de commerce français en ce qui concerne l'activité de cautionnement entreprise par la société et v) une proposition d'extension de la politique de gestion du capital afin d'inclure l'utilisation des fonds propres de catégorie 2 pour les fonds propres auxiliaires.

Le Conseil a examiné les réponses de la société à divers questionnaires réglementaires, déclarations et revues thématiques. Il a également examiné et approuvé les mises à jour des politiques du Conseil d'administration, des cadres, des déclarations d'appétence au risque et des accords relatifs aux externalisations.

Le Conseil a achevé son examen annuel de la gouvernance et confirmé l'adéquation des dispositifs, et il a examiné les accords avec les parties liées, les conflits d'intérêts et le respect des exigences de rémunération.

Le Conseil d'administration a reçu des rapports réguliers sur les résultats d'activité, les plans des activités et des fonctions, les ressources, l'évolution des environnements de risque et réglementaire, la gouvernance des produits, l'externalisation, la conformité réglementaire, la résilience, les contrôles de souscription, les questions actuarielles et de solvabilité. Une réunion annuelle est consacrée à la stratégie commerciale de la société.

En tant que SE, la société est tenue de convoquer des assemblées générales pour ses actionnaires et, au cours de l'année 2025, une assemblée générale ordinaire s'est tenue le 29 avril 2025. Les actionnaires ont décidé d'approuver les comptes annuels de 2024, les conventions réglementées, la distribution d'un dividende et le renouvellement des mandats de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de commissaire aux comptes et de commissaire au développement durable pour six années supplémentaires. Une seconde assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 30 septembre 2025 afin d'approuver un second et dernier acompte sur dividende au titre de l'exercice clos en 2024 et de ratifier la nomination d'Ana Robic en qualité d'administratrice. Les élus du Comité d'entreprise français ont été conviés à l'ensemble des conseils d'administration et assemblées générales des actionnaires au cours de l'année 2025.

Le Conseil d'administration a mené dix analyses approfondies sur des sujets variés. Ces sujets incluent la cybersécurité, l'utilisation et les contrôles de l'intelligence artificielle, les exigences en matière de résilience opérationnelle et de reporting environnemental, les plans d'expansion des activités d'assurance commerciale et de consommation, les questions de culture, la gouvernance des données, les analyses de marché externes, la stratégie informatique de Chubb et un examen de l'ancienne activité combinée.

Le Conseil a délégué un certain nombre de questions aux comités.

Le **Comité d'audit et des risques** (le « Comité ») se compose des sept administrateurs non exécutifs, et ses responsabilités sont définies dans le Règlement intérieur de la société. Le Comité s'est réuni cinq fois en 2025.

Le Comité a examiné et formulé des recommandations au Conseil d'administration sur des domaines tels que la validation des calculs de solvabilité, le provisionnement, les contrôles internes, l'information financière, les questions actuarielles et le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Audit. En outre, il a supervisé et conseillé le Conseil d'administration sur les expositions aux risques émergents, y compris la migration du système de gouvernance, de risque et de conformité existant vers OpenPages d'IBM, les implications des droits de douane américains et les expositions potentielles à la suite du conflit entre Israël et l'Iran. Il a examiné les mises à jour du cadre de gestion des risques, les questions de solvabilité et de capital et a veillé à l'enregistrement et au suivi des risques opérationnels et des contrôles.

Le Comité a reçu des rapports trimestriels de la part des fonctions conformité, actuariat, finance, risque, audit interne, gestion des produits, externalisation et résilience. D'autres rapports ont régulièrement fait le point sur les indicateurs d'évaluation interne du risque et de la solvabilité de la Société, ce qui donne un aperçu indépendant de l'évaluation du risque par la direction, y compris la performance par rapport aux appétences au risque approuvées par le Conseil d'administration. Il a également examiné les contrôles et déficiences au regard de la loi Sarbanes-Oxley ; les responsabilités de CEG en vertu du Financial Services Compensation Scheme au Royaume-Uni ; le respect des exigences de la société en matière de filtrage des sanctions ; ainsi que la surveillance des violations et des incidents. Les risques associés à l'enregistrement d'EE et de ses franchisés en tant que représentants désignés ont été examinés, et le Comité a recommandé que les demandes soient approuvées par le Conseil d'administration.

Le Comité des risques de souscription rend compte trimestriellement au Comité, en particulier sur la stratégie de souscription. Le Comité de pilotage de la résilience rend compte trimestriellement des programmes de résilience opérationnelle, de continuité d'activité, de résilience technologique et de sécurité de la Société. Le Comité EMEA de gouvernance de la qualité des données rend compte au Comité sur le cadre de gouvernance des données et sur les actions visant à en améliorer la qualité ; ceci en réponse aux examens par l'ACPR des réclamations et des provisions de la société ainsi que de son modèle interne.

En ce qui concerne le processus d'audit externe, le Comité a surveillé la nature et l'étendue des travaux relatifs à l'audit des états financiers statutaires et aux autres exigences de reporting externe, et a approuvé les honoraires hors audit. Le Comité a reçu des rapports réguliers du commissaire aux comptes, et le Président du Comité, le Président du Conseil et Karen Briggs ont rencontré régulièrement le commissaire aux comptes sans la présence de la direction. L'auditeur externe a fourni des mises à jour sur les nouvelles exigences en vertu de la directive CSRD à inclure dans les publications 2025 de la Société au titre de l'exercice clos en 2024.

Dans le cas de la fonction d'audit interne, le rôle du Comité consistait à convenir et à surveiller, en collaboration avec la fonction d'audit du groupe, la nature et l'étendue des travaux à réaliser par l'équipe

d'audit interne et la disponibilité de ressources suffisantes. Il a reçu des rapports réguliers de l'Audit interne, et le Président du Comité, le Président du Conseil et Karen Briggs ont rencontré régulièrement le Responsable de l'Audit interne sans la présence de la direction. En outre, les administrateurs indépendants non exécutifs ont rencontré le Directeur des risques et l'Actuaire en chef en l'absence de la direction.

Le rôle du Comité vise à fournir au Conseil et à la direction du groupe Chubb l'assurance que les systèmes de contrôle interne, jugés appropriés par la direction pour une gestion prudente de l'activité, fonctionnaient comme prévu. À tout moment, le Comité est tenu de remettre en question tout aspect de ces processus qu'il considère comme une pratique faible ou mauvaise.

En 2025, le Comité a examiné l'environnement de contrôle et la manière dont Chubb et CEG respectent la Résilience opérationnelle, y compris le Digital Operational Resilience Act dans l'Union économique et les exigences du Consumer Duty au Royaume-Uni. Les pressions sur les taux dues au ralentissement du marché et à l'intensification de la concurrence ont également fait l'objet d'une attention particulière.

Le **Comité de direction** de la société supervise la gestion quotidienne des opérations commerciales et de la performance et assiste le Directeur général et les Directeurs généraux adjoints dans la supervision des stratégies opérationnelles et des décisions décidées par le Conseil. Ce comité assiste le Directeur général dans l'exercice de ses missions en matière de suivi des délégations et de supervision des activités des fonctions support, des réseaux d'agences et des principaux forums d'assistance qui font partie de la gouvernance de la Société.

Au cours de l'année 2025, il s'est réuni trimestriellement sur une base formelle. Les comités de support rattachés au Comité de direction comprennent : la gouvernance de la cybersécurité, l'examen des pouvoirs délégués, le capital financier et le crédit, les réserves, l'investissement, le pilotage du modèle interne et les comités de pilotage informatique. En outre, le comité d'externalisation, qui était auparavant le comité en charge de la conduite des tiers, a été restructuré et renommé, et le comité de gouvernance local pour les lignes destinées aux consommateurs rend compte au comité de direction. En mars 2026, le comité Finance, Capital & Crédit a été scindé en deux comités distincts : Capital et Crédit.

Le Groupe de direction de la succursale britannique de la Société est un comité dédié à la supervision de cette dernière. En 2025, le comité des droits des consommateurs a été dissous et la ligne hiérarchique du comité de pilotage de la résilience a été transférée au Comité. Par conséquent, aucun forum ne relève du Groupe de direction de la succursale britannique. Il existe également un forum du conseil de la succursale turque, un comité d'audit et des risques de la succursale turque et le Comité de supervision de la gestion italien. La composition et les responsabilités de chacun sont détaillées dans leur mandat.

CEG dispose d'un **Comité du Conseil chargé des affaires courantes** qui s'est réuni ponctuellement entre les réunions formelles du Conseil pour examiner l'autorisation de questions commerciales de nature administrative ou courante lorsque la documentation d'approbation est requise entre les réunions trimestrielles du Conseil et des Comités. Ses activités font l'objet d'un rapport lors de la prochaine réunion trimestrielle du Conseil.

Liste des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2025

<b>Jonathan Adair Turner</b>	Groupe AESC	Administrateur	Japon
	Chubb Life Europe SE	Président et Administrateur	France
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Président et Administrateur	Royaume-Uni
	Commission de la transition énergétique	Président	Royaume-Uni
	Chambre des Lords	Membre indépendant	Royaume-Uni
	Institute for New Economic Thinking	<i>Senior Fellow</i>	États-Unis
	OakNorth Bank Limited	Président	Royaume-Uni
	Watershed Technology Inc.	Membre du comité consultatif	Royaume-Uni
<b>Karen Briggs</b>	Cobalt Data Centre 2 LLP	Membre LLP	Royaume-Uni
	Cumberland House BPRP Property Fund	Membre LLP	Royaume-Uni
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Administratrice et Présidente du Comité d'audit et des risques	Royaume-Uni
	Elevate City	Membre du comité consultatif	Royaume-Uni
	Fenkle Street BPRP Property Fund LLP	Membre LLP	Royaume-Uni
	Happold LLP	Administratrice et Présidente du Comité d'audit et des risques	Royaume-Uni
	iGF Trading Limited	Administratrice	
	Imperial College London	Membre indépendant du Conseil	Royaume-Uni
	Invictus Games Foundation	Administratrice non exécutive et Trustee	Royaume-Uni
	Karen Briggs Limited	Administratrice	Royaume-Uni
	London Luton Hotel BPRP Property Fund LLP	Membre LLP	Royaume-Uni
	Moor House BPRP Property Fund LLP	Membre LLP	Royaume-Uni
	SMBC Bank International plc	Administratrice et Présidente du Comité d'audit	Royaume-Uni
	Vanquis Banking Group plc	Administratrice	Royaume-Uni
	Vanquis Bank Limited	Administratrice	Royaume-Uni
	Waterloo Street BPRP Property Fund	Membre LLP	Royaume-Uni
<b>Benoit Chasseguet</b>	Chubb Life Europe SE	Administrateur	France
<b>David Furby</b>	Chubb Life Europe SE	Administrateur	France
	Chubb European Holdings Limited	Administrateur	Royaume-Uni
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Administrateur	Royaume-Uni
	<b>Peter Kelaher</b>	s.o.	-
<b>Ken Koreyva</b>	ACE INA Overseas Insurance Company Ltd.	Administrateur	Bermudes
	Chubb Bermuda Insurance Ltd.	Administrateur	Bermudes
	Chubb INA Overseas Insurance Company Ltd.	Administrateur	Bermudes
	Chubb Life Europe SE	Administrateur et Président du Comité d'audit et des risques	France
	Chubb Insurance (Switzerland) Limited	Administrateur	Suisse
	Chubb Reinsurance (Switzerland) Limited	Administrateur	Suisse
	Chubb Tempest Life Reinsurance Ltd.	Administrateur	Bermudes
	Chubb Tempest Reinsurance Ltd.	Administrateur	Bermudes
	Centre médical Shore Memorial, Somers Point, NJ	Administrateur	États-Unis – New Jersey
	<b>Sian (Kate) Richards</b>	Chubb Life Europe SE	Administratrice
Chubb Underwriting Agencies Limited		Administratrice	Royaume-Uni

<b>David (Mark) Roberts</b>	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Ana Robic</b>	Chubb Life Europe SE	Administratrice	France
	Chubb Services UK Limited	Administratrice	Royaume-Uni
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Administratrice	Royaume-Uni
<b>Hilda Toh</b>	s.o.	-	-

## BILAN

au 31 décembre 2025

ACTIF (en milliers €)	2025	2024
<b>1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison siège</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. Immobilisations incorporelles</b>	<b>127 900</b>	<b>135 195</b>
<b>3. Investissements :</b>	<b>6 321 714</b>	<b>7 158 363</b>
3a. Terrains et constructions	0	0
3b. Parts dans des sociétés liées et dans des sociétés liées par des participations	0	0
3c. Autres investissements	6 321 714	7 158 363
3d. Créances sur espèces déposées chez les cédantes	0	0
<b>4. Investissements représentant les provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :</b>	<b>7 479 605</b>	<b>7 339 191</b>
5a. Provisions pour primes non acquises (non-vie)	1 111 624	1 052 228
5d. Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	6 312 327	6 226 421
5f. Provisions pour bonus et ristournes (non-vie)	0	0
5g. Provisions pour égalisation	0	0
5i. Autres provisions techniques (non-vie)	55 654	60 542
<b>6. Créances</b>	<b>3 522 220</b>	<b>3 290 683</b>
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe et de souscriptions de substitution	1 610 801	1 512 589
6aa. Primes restant à émettre	128 598	112 833
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe et de souscription de substitution	1 482 203	1 399 756
6b. Créances nées des opérations de réassurance et cessions de sous-secteurs	850 760	874 840
6c. Autres créances	1 060 659	903 254
6ca. Personnel	9 199	6 998
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	3 882	388
6cc. Débiteurs divers	1 047 578	895 868
6d. Capital appelé non versé	0	0
<b>7. Autres actifs</b>	<b>352 242</b>	<b>423 009</b>
7a. Immobilisations corporelles	64 563	69 621
7b. Comptes courants et trésorerie	287 679	353 388
7c. Actions ou certificats propres	0	0
<b>8. Comptes de régularisation actif</b>	<b>519 964</b>	<b>501 773</b>
8a. Intérêts courus et loyers	77 380	82 232
8b. Frais de vente reportés (Vie et non-vie)	344 153	323 727
8c. Autres comptes de régularisation actif	98 431	95 814
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>18 323 645</b>	<b>18 848 214</b>

**BILAN**  
**au 31 décembre 2025**

<b>PASSIF (en milliers €)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>1. Capitaux propres</b>	<b>2 667 520</b>	<b>2 933 960</b>
1a. Capital social ou fonds d'établissement et capital complémentaire ou compte de liaison du siège	896 177	896 177
1b. Primes liées au capital social	0	0
1c. Réserves de réévaluation	0	0
1d. Autres réserves	1 037 783	1 357 129
1e. Report à nouveau	0	0
1f. Résultat de l'exercice	733 560	680 654
<b>2. Passifs subordonnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3. Provisions techniques brutes</b>	<b>13 259 460</b>	<b>13 692 588</b>
3a. Provisions pour primes non acquises (non-vie)	2 999 971	2 852 285
3d. Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	10 129 004	10 698 776
3f. Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)	0	0
3g. Réserve d'égalisation	63 000	66 831
3i. Autres provisions techniques (non-vie)	67 485	74 696
<b>5. Provisions (hors techniques)</b>	<b>8 884</b>	<b>19 899</b>
<b>6. Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>(1 157)</b>	<b>11 913</b>
<b>7. Autres passifs :</b>	<b>2 369 296</b>	<b>2 164 616</b>
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe et investissements de substitution	42 985	56 885
7b. Dettes nées des opérations de réassurance et cessions de substitution	772 470	626 599
7c. Obligations (y compris obligations convertibles)	0	0
7d. Dettes envers les établissements de crédit	115 133	141 503
7e. Autres passifs :	1 438 708	1 339 629
7ea. Titres de créances	0	0
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
7ec. Personnel	92 057	85 614
7ed. État, organismes sociaux et collectivités publiques	120 866	107 502
7ee. Créanciers divers ou créanciers	1 225 785	1 146 513
<b>8. Comptes de régularisation passif</b>	<b>19 642</b>	<b>25 238</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>18 323 645</b>	<b>18 848 214</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**  
**pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Compte technique assurance non-vie (en milliers €)	2025			2024
	Brut	Cessions et rétrocessions	Net	Net
<b>1. Primes acquises :</b>	<b>6 917 363</b>	<b>3 246 629</b>	<b>3 670 734</b>	<b>3 680 172</b>
1a. Primes	7 208 518	3 383 812	3 824 706	3 864 102
1b. Variation des prov <sup>o</sup> pour primes non acquises	-291 155	-137 183	-153 972	-183 930
<b>2. Produits des investissements affectés provenant de comptes non techniques</b>	<b>-23 633</b>		<b>-23 633</b>	<b>221 143</b>
<b>3. Autres produits techniques</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4. Coût des sinistres :</b>	<b>-2 969 728</b>	<b>-1 738 259</b>	<b>-1 231 469</b>	<b>-1 780 310</b>
4a. Avantages et charges payés	-3 126 029	-1 407 835	-1 718 194	-1 578 439
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	156 301	-330 424	486 725	-201 871
<b>5. Dotations aux autres provisions</b>	<b>7 211</b>	<b>4 888</b>	<b>2 323</b>	<b>-563</b>
<b>6. Quote-part de participation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7. Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>-1 745 641</b>	<b>-367 163</b>	<b>-1 378 478</b>	<b>-1 307 701</b>
7a. Coûts d'acquisition	-1 539 730		-1 539 730	-1 431 868
7b. Frais de dossier	-205 911		-205 911	-204 146
7c. Commissions reçues des réassureurs et des garants suppléants		-367 163	367 163	328 313
<b>8. Autres charges techniques</b>	<b>-8 224</b>		<b>-8 224</b>	<b>-6 604</b>
<b>9. Variation de la réserve d'égalisation</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE ASSURANCE NON-VIE</b>	<b>2 177 348</b>	<b>1 146 095</b>	<b>1 031 253</b>	<b>806 137</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**  
**pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

<b>Compte non technique (en milliers €)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>1. Résultat technique assurance non-vie</b>	<b>1 031 253</b>	<b>806 137</b>
<b>3. Produits des Investissements :</b>	<b>327 785</b>	<b>447 194</b>
3a. Produits des Investissements	285 978	305 267
3b. Autres produits des investissements	15 436	21 788
3c. Gains provenant de la réalisation des investissements	26 371	120 139
<b>5. Frais d'investissement :</b>	<b>-362 539</b>	<b>-121 984</b>
5a. Gestion interne et externe des investissements et frais financiers	-25 893	-27 300
5b. Autres frais d'investissement	-2 576	0
5c. Pertes résultant de la réalisation de investissements	-334 070	-94 684
<b>6. Retour sur investissement transféré sur le compte technique non-vie</b>	<b>23 633</b>	<b>-221 143</b>
<b>7. Autres produits non techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>8. Autres frais non techniques</b>	<b>-1 727</b>	<b>0</b>
8a. Charges sociales	0	0
8b. Autres frais non techniques	-1 727	0
<b>9. Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
9a. Produits exceptionnels	0	0
9b. Frais exceptionnels	0	0
9c. Correction d'erreur	0	0
<b>10. Participation des salariés</b>	<b>-2 729</b>	<b>-2 124</b>
<b>11. Impôts sur les sociétés</b>	<b>-282 116</b>	<b>-227 426</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>733 560</b>	<b>680 654</b>

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 31 décembre 2025

---

#### 1- Principes et méthodes comptables

##### 1.1 - Principes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Articles L.123-12 à L.123-22 du Code de commerce, applicables aux compagnies d'assurance en application de l'article L.341.2 du Code des assurances, aux dispositions du Code des assurances.
- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 portant application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités d'assurance et de réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des compagnies d'assurance et aux opérations de nature spécifique.
- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 relatif à l'actif et aux annexes et par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la comptabilité générale, en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015. Le nouveau règlement ANC 2022-06, applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, n'a pas d'incidence significative sur les états financiers de CEG.
- Les montants figurant en commentaires sur les comptes sont indiqués en milliers d'euros.

##### 1.2 - Dérogation aux Principes comptables et changement de présentation du Bilan

##### 1.3 - Description des méthodes comptables

###### 1.3.1 Opérations d'assurance non-vie

###### 1.3.1.1 Primes et sinistres

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations et de ristournes et aux primes à émettre pour la part acquise au cours de l'exercice.

Les sinistres sont comptabilisés dans l'année au cours de laquelle ils se produisent et sur la base d'une estimation des sinistres survenus mais non encore déclarés.

###### 1.3.1.2 Provisions pour primes non acquises et provisions pour risques en cours (articles 143-4, 143-5, 143-6 et 143-7 du règlement ANC 2015-11, R 343-7 2° et R 343-7 3° du Code des assurances)

La provision pour primes non acquises correspond à la part des primes relative à la couverture du risque de l'exercice ou des exercices suivants. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (y compris les frais administratifs et les frais d'acquisition attribuables à l'exercice) susceptibles de survenir après la clôture de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date est supérieur à la provision pour primes non acquises.

###### 1.3.1.3 Provisions pour sinistres à payer (articles 143-9, 143-10, 143-11 et 143-16 du règlement ANC 2015-11 et R 343-7 4° du Code des assurances)

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent et sur la base d'une estimation des sinistres survenus mais non encore déclarés.

#### • Provisions pour sinistres :

Il s'agit des provisions correspondant à la valeur estimée des dépenses d'investissement et des coûts internes et externes nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris le capital de rente. Elles sont estimées de manière suffisamment prudente pour faire face à des évolutions défavorables. Elles comprennent les provisions au cas par cas, les provisions pour sinistres inconnus, les provisions pour recours et les provisions pour frais de gestion.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 31 décembre 2025

---

Les provisions pour sinistres comprennent :

– **les provisions pour sinistres connus**

*Provision pour sinistres à payer dossier par dossier.* Les dossiers de sinistres connus sont valorisés dossier par dossier par le gestionnaire de sinistres au coût réel estimé, en principal et accessoires compris. Pour certaines catégories de risques (Responsabilité Civile Matérielle, Dommages...), les dossiers sont ouverts sur la base d'un prix forfaitaire. Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des nouveaux renseignements versés au dossier.

– **provisions pour sinistres à payer non connus**

Elles sont donc complétées par un ajustement technique estimé sur la base de méthodes statistiques telles que des triangles de développement et des analyses complémentaires afin d'obtenir le niveau final de provisions nécessaires.

– **une provision pour frais de gestion des sinistres**

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés dans les années futures pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire concerné. Les frais de gestion des sinistres de chaque segment de marché sont présentés dans la charge « sinistres » de l'exercice considéré, ce ratio déterminant le taux de frais de gestion à appliquer aux provisions pour sinistres à payer.

#### **1.3.1.4 Frais d'acquisition (articles 151-1 du règlement ANC 2015-11 et L 113-15-2 du Code des assurances)**

Les frais d'acquisition reportés inscrits à l'actif du bilan correspondent à la part des frais d'acquisition non imputable à l'exercice qui est comptabilisée en charge dans l'exercice, compte tenu de la durée résiduelle des contrats et de cinq exercices au maximum. Ils sont déterminés en appliquant, au montant des primes non acquises, le rapport entre les frais d'acquisition, comptabilisés en charges et les primes émises nettes d'annulations et de provisions pour annulations.

L'assiette des primes non acquises tient compte de la probabilité de résiliation visée à l'article L 113-15-2 du Code des assurances.

#### **1.3.1.5 Dispositions d'égalisation (articles 143-19 et 143-20 du règlement ANC 2015-11 et R 343-7 6° du Code des assurances)**

Cette provision est destinée à couvrir les charges exceptionnelles relatives à certains risques cycliques ou aléatoires (aléas climatiques et attentats). Les conditions de calcul sont fixées par l'article 2 de la loi 74-1114 ainsi que les décrets 75-768 et 86-741 et l'article 39 G du Code général des impôts.

Elle est affectée selon l'ordre d'ancienneté pour compenser les pertes techniques.

Les dotations annuelles qui ne sont pas absorbées par les pertes techniques nettes ultérieures sont réintégrées dans le résultat imposable au cours du onzième exercice suivant l'exercice au cours duquel l'affectation est effectuée.

#### **1.3.1.6 Passifs des contrats de rentes**

Les passifs liés aux contrats de rente représentent la valeur actuelle des passifs de la société pour les rentes et accessoires de rente.

Les provisions sont déterminées par le « prix de la rente euro » fixé par la table de mortalité TD 88/90 en utilisant un taux d'actualisation technique, représenté par un maximum de 60 % de la moyenne des 24 derniers mois du TME + 10 bp selon les modalités préconisées par l'ANC.

En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2025 pour ce type de rente est de 2,03 %.

Pour les pensions versées pour les accidents survenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et dont le montant est revalorisé conformément à la loi 51-695 du 24 mai 1951 ou à la loi 74-1118 du 27 décembre 1974, un taux d'inflation de 2 % est également pris en compte.

#### **1.3.2 Opérations de réassurance**

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 31 décembre 2025

---

#### **1.3.2.1 Acceptations (article R 343-8 du Code des assurances)**

La réassurance acceptée est comptabilisée dès réception des comptes transmis par les cédantes.

Conformément aux dispositions de l'article 152-1 du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les comptes non reçus des cédantes à la clôture de l'exercice font l'objet d'une estimation, afin de constater dans les comptes la situation la plus proche possible de la réalité des engagements de réassurance pris par Chubb. Cette méthode concerne la majorité des contrats souscrits au cours de l'exercice, voire de l'exercice précédent.

Les estimations des primes et commissions non perçues des cédantes à la date de clôture sont enregistrées en compte de résultat en contrepartie d'un compte d'actif.

Au total, les primes comptabilisées au cours de l'exercice (prime figurant dans les comptes reçus des cédantes et primes estimées) correspondent au montant estimé prévu lors de la souscription du contrat.

#### **1.3.2.2 Transferts (articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)**

Les cessions en réassurance sont comptabilisées selon les termes des différents traités.

#### **1.3.2.3 Titres donnés en garantie par les réassureurs**

Les titres nantis par les réassureurs sont inscrits au hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

### **1.3.3 Investissements**

#### **1.3.3.1 Frais d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation à la clôture de l'exercice**

##### **1.3.3.1.1 Titres à revenu fixe**

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition, net des revenus courus à l'achat. La différence entre cette dernière et la valeur de remboursement est inscrite au compte de résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément aux articles 121-1 et 121-2 du règlement ANC n° 2015-11.

A la clôture de l'exercice, la valeur de réalisation estimée des titres à revenu fixe correspond à leur valeur de cotation au dernier jour de bourse de l'exercice ou à leur valeur de marché.

##### **1.3.3.1.2 Actions et autres titres à revenu variable**

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés à leur prix d'acquisition, hors produits à recevoir.

Les titres non cotés comprennent les parts de sociétés liées ou avec lesquelles existe un lien de participation au sens des articles 330-1 et 330-2 du règlement 2015-11 qui définissent les sociétés liées et les liens de participation. Les autres actions sont classées avec les autres investissements non cotés.

Leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R 343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les titres cotés et les titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur de marché qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour la société ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs d'Investissement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

##### **1.3.3.2 Pertes de valeur**

###### **1.3.3.2.1 Titres à revenu fixe**

– Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Ces engagements peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque de crédit avéré conformément aux articles 123-1 à 123-3 du règlement 2015-11.

– Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Leur amortissement suit les règles des investissements cotés ou non cotés.

**NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 décembre 2025**

---

S'agissant des obligations R 343-10, l'opportunité de constituer une provision peut être appréciée en la comparant aux principes applicables aux obligations de l'article R 343-9, c'est-à-dire à la notion de risque de crédit avéré conformément à l'article 123-7 du règlement 2015-11.

**1.3.3.2.2 Investissements immobiliers, titres à revenu variable et autres investissements, autres que ceux représentatifs des provisions techniques relatives aux contrats en unités de compte**

En principe, une dépréciation est comptabilisée ligne à ligne si elle présente un caractère durable.

**1.3.3.2.2.1 Investissements financiers non cotés**

Cela inclut les participations dans les sociétés liées et les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation.

Ils font l'objet d'une valorisation ligne à ligne tenant compte de la situation nette et des perspectives de la société. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

**1.3.3.2.2.2 Investissements financiers cotés**

Une provision pour dépréciation durable est constituée ligne à ligne si la valeur d'utilité ou la valeur de rendement présente une décote significative. Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation durable ont été précisées dans le règlement ANC 2015-11 aux articles 123-6 et suivants.

Le caractère à long terme de la perte latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne d'investissement à la date de clôture précédente ;
- dans le cas d'un investissement non immobilier, l'investissement a été constamment en situation de moins-value latente significative par rapport à sa valeur comptable sur les 6 mois consécutifs précédant la clôture des comptes ;
- il existe des indications objectives que, dans un avenir prévisible, la société ne sera pas en mesure de recouvrer tout ou partie de la valeur historique de l'investissement.

Le critère de dépréciation significative peut généralement être défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité observée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. Elle s'applique également, sauf exception, aux actions européennes. Pour les autres titres, ce critère est adapté aux caractéristiques des investissements concernés, notamment en ce qui concerne les OPCVM et les titres non européens.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'une revue spécifique. En cas de dépréciation intrinsèque et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire, le cas échéant.

La valeur d'inventaire des investissements est déterminée en tenant compte de l'intention et de la capacité de la société à détenir les investissements pendant une période de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice, si la société n'a pas la capacité ou l'intention de détenir durablement l'investissement ;
- sur la base d'un montant recouvrable à la période de détention envisagée.

La société n'a pas utilisé d'estimation des montants recouvrables pour déterminer la valeur comptable des investissements. En conséquence, les titres considérés comme dépréciés font l'objet d'une provision pour dépréciation sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

**1.3.3.2.2.3 Provisions pour risques liés aux engagements techniques**

La provision pour risque de responsabilité destinée à couvrir les engagements en cas de moins-value globale sur les actifs mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances est définie à l'article R 343-7 7° du même code. Les modalités de constitution de la provision pour risque de paiement sont précisées à l'article R 343-5 du Code des assurances. Les modalités d'étalement de la charge constituée par l'affectation de la provision pour risque de responsabilité sont précisées à l'article R 343-6 du Code des assurances.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 31 décembre 2025

#### 1.3.3.3 Revenus des investissements (article 337-7 du règlement 2015-11)

Les revenus des investissements comprennent les revenus des investissements financiers. Les autres produits des investissements comprennent les reprises de dépréciations sur actifs financiers (titres non cotés et créances financières notamment) et les produits sur différences de remboursement.

#### 1.3.3.4 Dépenses d'investissement (Plan comptable article 322-1 de l'arrêté 2015-11)

Les frais de gestion financière comprennent les coûts par destination interne et externe correspondant au coût de gestion du service financier.

Les autres charges d'investissement concernent les dotations aux provisions sur actifs financiers.

#### 1.3.3.5 Produits de cession d'actifs d'investissement

Les plus ou moins-values de cession de titres sont enregistrées au compte de résultat de l'exercice de cession.

Pour la détermination des plus ou moins-values de cession de titres, la méthode FIFO est appliquée.

#### 1.3.3.6 Produits des investissements affectés

La quote-part des revenus nets des investissements générés par les actifs relatifs aux obligations envers les assurés est transférée au compte de résultat technique selon un calcul forfaitaire déterminé dans l'annexe à l'article 337-11-e du règlement 2015-11.

#### 1.3.3.7 Présentation du résultat financier

D'une manière générale, les charges et produits ont été classés en produits et charges financiers de la manière suivante :

- directement liés aux investissements (classe 2) ;
- indirectement liés aux investissements (produits liés à la rémunération des comptes courants des filiales) ;
- dépréciations des filiales.

Les gains et pertes liés aux autres immobilisations sont enregistrés en résultat non technique.

#### 1.3.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles mentionnées au bilan correspondent principalement aux logiciels et écarts d'acquisition suite à la fusion entre Chubb et ACE. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient. Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilité.

#### 1.3.5 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Elles sont principalement composées des éléments suivants :

- Agencements, aménagements et installations,
- Matériel et mobilier de bureau.

Les amortissements sont calculés linéairement de la manière suivante :

<i>Catégorie d'actif</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Véhicules à moteur	4 ans
Matériel de bureau	5 ans
Autres matériels	jusqu'à 5 ans

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 31 décembre 2025

---

#### 1.3.6 Créances et prêts

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie. L'évaluation de la provision est basée sur l'ancienneté des soldes et le profil de risque des sociétés.

#### 1.3.7 Frais généraux et commissions

Les frais généraux et commissions, qui sont d'abord comptabilisés en fonction de leur nature, sont ensuite ventilés en fonction de leur destination, selon l'approche suivante :

- l'imputation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, des dépenses directement affectées par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et vérifiables pour les chargements avec plusieurs destinations et pour ceux qui ne peuvent pas être directement affectés.

Les frais généraux et commissions sont ainsi affectés aux destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres,
- les frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration du contrat
- les coûts affectés à la gestion financière des contrats,
- autres charges techniques.

#### 1.3.8 Fiscalité

L'impôt constaté au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt exigible de l'exercice conformément aux règles fiscales en vigueur.

#### 1.3.9 Opérations en devises

Ces opérations sont enregistrées en devises.

A la date de clôture, les postes du bilan et du compte de résultat libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Conformément aux articles 241-5 et 241-6 du règlement ANC 2015-11, les écarts de change sont comptabilisés :

- au bilan pour les écarts de conversion sur les positions structurelles (principalement titres de participation stratégiques, allocations de change aux succursales)
- en gains et pertes de change dans le cas des écarts de change sur les positions de change opérationnelles

#### 1.3.10 Provisions pour risques et charges

*Litiges.*

Les litiges auxquels la société pourrait être confrontée sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque par la direction.

Cette règle a été appliquée notamment pour les litiges dans différentes juridictions européennes.

#### 1.3.11 Comptes de régularisation actif et passif

Les comptes de régularisation comprennent principalement la surcote/décote sur obligations et les opérations diverses.

#### 1.4.1 Engagements hors bilan sur opérations sur instruments financiers à terme

Législation applicable aux instruments financiers à terme :

Articles 260-1 du règlement 2015-11 et du règlement CRC 2002-09 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers par les sociétés.

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 31 décembre 2025

Principes et méthodes comptables :

Les instruments financiers à terme de devises sont enregistrés en comptabilité hors bilan par compensation des comptes de position de change hors bilan et sont ensuite dénoués lors de l'arrêt ou du dénouement de la stratégie.

Les appels de marge sont enregistrés dans un compte spécifique de stratégie de rendement dans des comptes de régularisation et les intérêts afférents à ces appels de marge sont enregistrés en revenus des investissements. Les pertes sont comptabilisées comme des écarts de change réalisés dans les revenus des investissements.

#### 1.4.2 Engagements hors bilan de retraite et assimilés

##### Définition des plans :

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et autres avantages à long terme du personnel sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

**Régimes à cotisations définies** : ils sont caractérisés par des paiements à des organisations qui libèrent l'employeur de toute autre obligation. Il n'y a pas de passif actuariel à ce titre.

**Régime à prestations définies** : des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies existent pour les salariés de CEG SE en Allemagne, en Irlande et en Espagne. Pour la France, ils correspondent aux régimes de retraite tels que définis dans la convention collective des compagnies d'assurance.

La société gère un petit nombre de régimes de retraite à prestations définies par capitalisation en Europe, dont les actifs sont détenus dans des fonds distincts gérés en fiducie. L'actif ou le passif hors bilan des régimes de retraite correspond à la valeur des actifs du régime diminuée de la valeur actuelle des passifs du régime.

Le coût des régimes de retraite est analysé entre le coût des services rendus, le coût des services passés et le rendement net attendu des régimes de retraite. Le coût des services rendus correspond à la valeur actualisée des avantages acquis par les employés actifs au cours de chaque période. Le coût des services passés, qui correspond aux services rendus par les employés au cours d'exercices antérieurs et résultant au cours de l'exercice en cours de l'introduction ou de l'amélioration des prestations de retraite, est comptabilisé au compte de résultat de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits à l'augmentation des prestations.

Le rendement net attendu comprend le rendement attendu des actifs du régime de retraite moins les intérêts sur les passifs du régime.

Les gains et pertes actuariels découlant des évaluations et de la mise à jour des dernières évaluations actuarielles pour refléter les conditions à la date du bilan sont inclus dans l'état du résultat global de la période.

La société fournit également une garantie à un régime de retraite à prestations définies détenu par Chubb Services UK Limited. Le plan étant actuellement en situation d'actif net, aucun passif n'a été comptabilisé par CEG.

Engagement sur les passifs hors bilan En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Allemagne	(7 785)	(7 685)
Irlande	—	—
Espagne	(10)	(219)
France	1 907	1 883
Total	(5 888)	(6 021)

**NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 décembre 2025**

**Hypothèses actuarielles**

Hypothèse	Allemagne		Irlande		Espagne		France	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Taux d'actualisation	4,40 %	3,61 %	s.o.	s.o.	4,21 %	3,10 %	4,09 %	3,42 %
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	64 ans	64 ans
Taux d'évolution des salaires	2,50 %	2,50 %	s.o.	s.o.	2,25 %	2,25 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Rotation							11 %	11 %

**1.4.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Aucun.

**1.4.4 Rémunération des membres de l'équipe de gestion**

La confidentialité des rémunérations des dirigeants ne permet pas d'indiquer les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de la société.

## Annexes du bilan

### 31 décembre 2025

## NOTES DE BILAN

### B1 : Mouvements - Immobilisations incorporelles (en milliers €)

	Valeur brute	Entrées	Résultats	Transferts	Valeur brute
	01/01/2025				31/12/2025
Droit au bail					
Autres	—			—	—
Logiciel	228 676	20 898	(5 050)	(2 374)	242 150
<b>Total</b>	<b>228 676</b>	<b>20 898</b>	<b>(5 050)</b>	<b>(2 374)</b>	<b>242 150</b>
	Dotations aux amortissements	Amortissements et dépréciations	Reprises sur amortissements et dépréciations	Transferts	Dotations aux amortissements
	01/01/2025				31/12/2025
Droit au bail					
Autres	—			—	—
Logiciel	93 481	17 115		3 654	114 250
<b>Total</b>	<b>93 481</b>	<b>17 115</b>	<b>—</b>	<b>3 654</b>	<b>114 250</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>135 195</b>	<b>3 783</b>	<b>-5 050</b>	<b>-6 028</b>	<b>127 900</b>

### B2 : Immobilisations corporelles d'exploitation (en milliers €)

	Valeur brute	Entrées	Résultats	Transferts	Valeur brute
	01/01/2025				31/12/2025
Modalités					
Matériel de transport	—	—	—	—	—
Matériel de bureau et informatique	20 391	2 290	-13	-1 068	21 600
Mobilier	76 688	11 328	-695	-5 724	81 597
Autres immobilisations corporelles non amortissables	—			—	—
Immobilisations en cours					
Dépôts et cautionnements				—	
<b>Total</b>	<b>97 079</b>	<b>13 618</b>	<b>-708</b>	<b>-6 792</b>	<b>103 197</b>
	Amortissements	Dotation aux amortissements	Dépréciation des rachats	Transferts	Amortissements
	01/01/2025				31/12/2025
Modalités					
Matériel de transport	0	0	0	0	0
Matériel de bureau et informatique	10 103	4 361	0	-490	13 974
Mobilier	17 355	7 447	0	-142	24 660
<b>Total</b>	<b>27 458</b>	<b>11 808</b>	<b>0</b>	<b>-632</b>	<b>38 634</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>69 621</b>	<b>1 810</b>	<b>-708</b>	<b>-6 160</b>	<b>64 563</b>

## Annexes du bilan

### 31 décembre 2025

#### B3 : Variation de l'investissement (en milliers €)

	Valeur brute	Écritures	Sortie	Variation du taux de change	Valeur brute
	01/01/2025				31/12/2025
Terrains et constructions					
Participations dans des sociétés liées et des sociétés liées par un lien de participation					
Autres investissements	7 158 363	2 740 470	-3 232 067	-345 052	6 321 714
Créances espèces déposées auprès des cédantes					
<b>Total</b>	<b>7 158 363</b>	<b>2 740 470</b>	<b>-3 232 067</b>	<b>-345 052</b>	<b>6 321 714</b>

#### B4 : État récapitulatif des placements et instruments à terme (en milliers €)

I - Instruments d'investissement et instruments à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments à terme)	au 31/12/2025		
	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
<b>1. Investissements immobiliers et investissements immobiliers en cours</b>			
<b>2. Actions et valeurs mobilières à revenu variable autres que les parts d'OPCVM</b>	11 802	11 802	21 889
<b>3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)</b>	179 495	179 495	179 495
<b>4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe</b>			
<b>5. Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	5 721 276	5 750 012	5 567 317
<b>6. Prêts hypothécaires</b>			
<b>7. Autres emprunts et instruments assimilés</b>	409 141	411 197	400 726
<b>8. Dépôts auprès des cédantes</b>			
<b>9. Dépôts (autres que ceux visés au 8), garanties en espèces et autres investissements</b>			
<b>10. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte</b>			
<b>11. Autres instruments à terme</b>			
Stratégies d'investissement ou de désinvestissement sur instruments à terme			
Prévisions d'investissement en instruments à terme			
Stratégie de rendement des instruments à terme			
Instruments à terme autres opérations			
<b>12. Total des lignes 1 à 11</b>	6 321 714	6 352 506	6 169 427
Dont total Instruments à terme	—	—	—
Dont total investissements cotés	6 198 412	6 229 096	6 046 984
Dont total investissements non cotés	123 302	123 410	122 443
Dont total des investissements	6 321 714	6 352 506	6 169 427

#### B5 : Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments

**Annexes du bilan**  
**31 décembre 2025**
**financiers à terme) (en milliers €)**

	<b>au 31/12/2025</b>		
	<b>Valeur brute</b>	<b>Valeur nette comptable</b>	<b>Valeur de réalisation</b>
<b>a) dont</b>			
Investissements évalués conformément à l'article R 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	5 721 276	5 750 012	5 567 317
<b>dont décote non encore amortie</b>	-105 228	0	0
prime de remboursement non récupérable	717 328	585 897	576 224
Investissements évalués conformément à l'article R 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	-11 662	16 597	25 886
<b>dont décote non encore amortie</b>			
prime de remboursement non récupérable			
Investissements évalués conformément à l'article R 343-13 et instruments financiers à terme rattachés			
<b>b) dont</b>			
Valeurs attribuables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	6 321 714	6 352 506	6 169 427
Actifs adossés à des engagements envers des fonds de pension ou couvrant des fonds d'investissement gérés			
Avoirs déposés auprès des cédants (dont avoirs déposés auprès des cédants dont la société s'est portée caution solidaire)			
Valeurs affectées aux provisions techniques particulières des autres activités en France			
Autres affectations ou non assignées			
<b>c) dont</b>			
Investissements et instruments à terme émis dans des pays de	6 290 215	6 321 240	6 137 328
Investissements et instruments à terme émis dans des pays hors OCDE	31 499	31 266	32 099

## Annexes du bilan

### 31 décembre 2025

#### B6 : État des échéances des créances (en milliers €)

Créances	Part de moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part de plus de 5 ans	Total brut	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Crédits	0			0		
Autres immobilisations financières	0			0		
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 625 290	-12 373	-2 116	1 610 801		1 610 801
Créances nées d'opérations de réassurance	778 858	68 100	3 802	850 760		850 760
Personnel	9 199			9 199		9 199
État, organismes sociaux	3 882			3 882		3 882
Débiteurs divers	0			0		
Filiales	0			0		
Impôts différés actifs	0			0		
Produits à recevoir	0			0		
Charges constatées d'avance	0			0		
Intérêts et loyers courus	0			0		
Divers	1 047 578			1 047 578		1 047 578
<b>Total</b>	<b>3 464 807</b>	<b>55 727</b>	<b>1 686</b>	<b>3 522 220</b>	<b>0</b>	<b>3 522 220</b>

#### B7 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance (en milliers €)

	Valeur brute 01/01/2025	Variations	Valeur brute 31/12/2025
Intérêts courus et loyers	82 232	-4 852	77 380
Frais d'acquisition reportés	323 727	20 426	344 153
Impôts différés actifs			
Charges constatées d'avance			
Différences sur prix de remboursement à recevoir	44 156	3 746	47 902
Produits à recevoir	51 658	-1 129	50 529
Divers			
<b>Total</b>	<b>501 773</b>	<b>18 191</b>	<b>519 964</b>

#### B8 : Capitaux propres (en milliers €)

	01/01/2025	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autre	Réserves distribuées	31/12/2025
Capitaux propres	896 177					896 177
Primes liées au capital social	0					0
Autres réserves	1 357 129	680 654			-1 000 000	1 037 783
Report à nouveau	0					0
Résultat de l'exercice	680 654	-680 654	733 560			733 560
<b>Total général I + II + III</b>	<b>2 933 960</b>	<b>0</b>	<b>733 560</b>	<b>0</b>	<b>-1 000 000</b>	<b>2 667 520</b>

## Annexes du bilan

### 31 décembre 2025

#### B9 : Composition de l'actionnariat (en milliers €)

Sociétés	Nombre d'actions	Valeurs	Droit de vote
Chubb European Holdings Limited	896 087	896 087	100 %
Chubb EU Holdings Limited	0	0	— %
<b>Total</b>	<b>896 087</b>	<b>896 087</b>	<b>100 %</b>

Valeur nominale de l'action : 1 euro

#### B10 : Réserves (en milliers €)

	01/01/25	Variations	31/12/25
Provisions pour litiges	19 899	-11 015	8 884
Provisions pour investissement			
Provisions pour engagements IFC			
<b>Total</b>	<b>19 899</b>	<b>-11 015</b>	<b>8 884</b>

#### B11 : État des échéances des dettes (en milliers €)

Dettes	Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	42 985	0	0	42 985
Dettes nées d'opérations de réassurance	743 460	28 902	108	772 470
Dettes envers les établissements de crédit	115 133			115 133
Emprunts, dépôts et cautionnements	0			
Dépôts espèces reçus des cessionnaires	0			
Fonds de participation	0			
Personnel	92 057			92 057
État, organismes sociaux	120 866			120 866
Créditeurs divers	1 225 785			1 225 785
Filiales	0			
Produits constatés d'avance	0			
Amortissement des différences sur prix de remboursement	0			
<b>Total</b>	<b>2 340 286</b>	<b>28 902</b>	<b>108</b>	<b>2 369 296</b>

#### B12 : Charges à payer et produits constatés d'avance (en milliers €)

	01/01/25	Variations	31/12/25
Amortissement des différences de prix de	25 238	-5 596	19 642
Comptes d'attente et comptes à régulariser			
<b>Total</b>	<b>25 238</b>	<b>-5 596</b>	<b>19 642</b>

## Annexes du bilan 31 décembre 2025

### B13 : Analyse des provisions techniques non-vie (en milliers €)

	2025			2024		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes émises non acquises	2 999 971	1 111 624	1 888 347	2 852 285	1 052 228	1 800 057
Provisions pour risques en cours						
Provisions pour sinistres	10 129 004	6 312 327	3 816 677	10 698 776	6 226 421	4 472 355
Prévisions d'appel						
Autres provisions techniques	67 485	55 654	11 831	74 696	60 542	14 154
Réserve d'égalisation	63 000	0	63 000	66 831	0	66 831
<b>Total général</b>	<b>13 259 460</b>	<b>7 479 605</b>	<b>5 779 855</b>	<b>13 692 588</b>	<b>7 339 191</b>	<b>6 353 397</b>

Conformément à l'article R 343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimée des capitaux et charges, internes et externes, nécessaires au règlement de l'ensemble des sinistres survenus et non encore réglés, y compris le capital constitutif des rentes.

Elles sont estimées de manière suffisamment prudente pour faire face à des évolutions défavorables.

Elles comprennent les provisions au cas par cas, les provisions pour sinistres inconnus, les provisions pour recours et les provisions pour frais de gestion.

#### Passifs subordonnés.

Il n'y a pas de dette subordonnée au bilan de la Société à la date de clôture.

#### Opérations avec les sociétés liées et les sociétés dans lesquelles la société a une participation

Non applicable

### B14 : Actifs et passifs en devises (en milliers €)

	Actifs en devises	dont écart de change	Passifs en devises	dont écart de change
Euro	7 726 401		7 725 900	
Dollar US	5 118 573		5 101 434	
Franc suisse	3 091		3 478	
Livre sterling	4 868 619		4 863 063	
Autres devises	606 961		629 770	
<b>Total</b>	<b>18 323 645</b>		<b>18 323 645</b>	

## Annexes du bilan

### 31 décembre 2025

#### B15 : Engagements hors bilan (en milliers €)

En milliers €	31/12/2025			31/12/2024		
	Sociétés liées	Avec lien actionnariat	Autres	Sociétés liées	Avec lien actionnariat	Autres
<b>Engagements reçus hors réassurance</b>						
Avals, garanties et location						
Coût des services passés sur statut commun IFC						
Fonds d'indemnités de fin de carrière						
<b>Engagements donnés</b>						
Avals, cautions et garanties de crédit donnés						
Indemnités de fin de carrière - retraite						
			23 929			26 350
Statut commun contribution CETR						
Autres passifs sur titres, actifs ou revenus						
			66 179			61 707
<b>Titres reçus en garantie des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>						
			28 425			36 380
<b>Valeurs livrées par les organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>						
<b>Actifs appartenant à des fonds de pension</b>						
<b>Autres titres détenus pour compte de tiers</b>						
<b>Encours d'instruments financiers à terme</b>						

Annexes du compte de résultat  
31 décembre 2025

## INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

R1 : Paiements de sinistres effectués depuis l'année d'accident et dans la provision des sinistres en cours

(bruts de réassurance) (en milliers €)

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2023	2024	2025
2023 Règlements	680 389		
Provisions	2 596 144		
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>3 276 533</b>		
<b>Primes acquises (P)</b>	6 046 582		
<b>Pourcentage (S/P)</b>	<b>54,19 %</b>		
2024 Sinistres payés	670 250	827 539	
Provisions pour sinistres	-737 381	2 758 052	
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>-67 131</b>	<b>3 585 591</b>	
<b>Primes acquises (P)</b>	<b>-26 035</b>	<b>6 524 019</b>	
<b>Ratio de sinistralité (S/P)</b>	<b>257,85 %</b>	<b>54,96 %</b>	
2025 Sinistres payés	377 186	721 341	797 292
Provisions pour sinistres	-553 349	-519 408	2 649 422
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>-176 163</b>	<b>201 933</b>	<b>3 446 714</b>
<b>Primes acquises (P)</b>	<b>124 918</b>	<b>-30 235</b>	<b>6 786 359</b>
<b>Ratio de sinistralité (S/P)</b>	<b>-141,02 %</b>	<b>(667,88)%</b>	<b>50,79 %</b>

## Annexes du compte de résultat

### 31 décembre 2025

#### R2 : Produits et charges des investissements (en milliers €)

	Dans les sociétés liées			Autres			Total		
	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières	Total
	s	es	Total	financiers	financières	Total	financiers	financières	Total
Produits des participations (Art. 20 décret du 29/11/83)									
Produits des investissements immobiliers									
Produits des autres investissements				283 547	99 565	183 982	283 547	130 561	152 986
Autres produits financiers (commissions, frais)				21 788	-4	21 792	15 436	1	15 435
<b>Produits financiers : total poste III 3</b>				<b>305 335</b>		<b>305 335</b>	<b>298 983</b>		<b>298 983</b>
<b>Charges financières : total poste III 5</b>					<b>99 561</b>	<b>99 561</b>		<b>130 562</b>	<b>130 562</b>
<b>Total des produits et charges des investissements</b>				<b>305 335</b>	<b>99 561</b>	<b>205 774</b>	<b>298 983</b>	<b>130 562</b>	<b>168 421</b>

#### R3 : Répartition des primes brutes par zone géographique (en milliers €)

	2025	2024
France	892 389	903 028
CEE (hors France)	2 192 841	2 139 305
Hors CEE	4 123 288	4 073 374
<b>Total des primes brutes</b>	<b>7 208 518</b>	<b>7 115 707</b>

#### R4 : Montant des commissions (en milliers €)

	2025	2024
Commissions commerciales directes	998 805	949 116
Commissions d'acceptation	211 592	209 088
<b>Total</b>	<b>1 210 397</b>	<b>1 158 204</b>

#### R5 : Analyse des charges de personnel (en milliers €)

	2025	2024
Salaires	337 995	335 706
Cotisations au fonds de pension	32 745	35 663
Charges sociales	72 707	68 224
Autres	38 108	29 268
<b>Total</b>	<b>481 555</b>	<b>468 861</b>

#### R6 : Personnel

Effectif par catégorie	2025	2024
Non cadres	3 419	3 094
Cadres dirigeants	690	915
<b>Total</b>	<b>4 109</b>	<b>4 009</b>

## Annexes du compte de résultat

### 31 décembre 2025

#### R7 : Frais de certification des comptes et autres services (en milliers €)

	2025	2024
	PWC	PWC
Commissaire aux comptes		
Certification des comptes	2 799	2 987
Autres services	217	164
<b>Total</b>	<b>3 014</b>	<b>3 151</b>

#### R8 : Analyse des produits et charges non techniques (en milliers €)

Produits non techniques	2025	2024
Gains sur cessions d'actifs		
Reprises de dépréciations sur actifs circulants		
Sortie de la réserve de capitalisation du SI		
Reprises de provisions pour litiges		
Récupération sur contrôle fiscal et URSSAF		
Autre	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Charges non techniques	2025	2024
Moins values de cession d'actifs		
Frais de traitement bancaire		
Dépréciation des actifs circulants		
Dotation à la réserve de capitalisation du SI		
Provisions pour litiges		
Autres charges	1 727 000	0
Contrôle fiscal et URSSAF		
<b>Total</b>	<b>1 727 000</b>	<b>0</b>

#### R9 : Analyse des produits et charges exceptionnels (en milliers €)

Produits exceptionnels	2025	2024
Reprises de provisions pour investissements		
Autres produits exceptionnels	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Charges exceptionnelles	2025	2024
Amortissements exceptionnels RSI		
Autres charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### R10 : Analyse des charges fiscales (en milliers €)

	2025			2024		
	Relatif à l'exercice	Au cours des exercices antérieurs	Total	Relatif à l'exercice	Au cours des exercices antérieurs	Total
Liés aux Opérations Courantes	304 624	-22 508	282 116	222 725	4 701	227 426
Liés aux produits et charges exceptionnels			0			0
<b>Total</b>	<b>304 624</b>	<b>-22 508</b>	<b>282 116</b>	<b>222 725</b>	<b>4 701</b>	<b>227 426</b>

Annexes du compte de résultat  
31 décembre 2025

---

R11 : Résultat technique vie par catégorie (en milliers €)



**Annexes du compte de résultat**  
**31 décembre 2025**

---

---

Intérêts techniques bruts de l'exercice

---

Provisions techniques brutes en fin de  
période

---

Provisions techniques brutes à l'ouverture

---

**Rapport du commissaire aux comptes indépendant  
31 décembre 2025**

---

***AUTRES INFORMATIONS (EN MILLIERS D'EUROS)***

Les états financiers de CEG SE sont inclus, selon la méthode de l'intégration globale, dans les états financiers consolidés de CHUBB Limited (Bärengasse 32, CH-8001 Zurich, Suisse).

Chubb Limited, la société mère ultime de Chubb European Group SE (« CEG »), est la société holding de droit suisse du Groupe de sociétés Chubb. Chubb Limited et ses filiales directes et indirectes, collectivement le Groupe de sociétés Chubb (« Chubb ») constituent une organisation mondiale d'assurance et de réassurance. Au 31 décembre 2025, Chubb Limited détenait un actif total de 228,7 milliards USD et des capitaux propres de 59,5 milliards USD. Elle est cotée à la Bourse de New York (NYSE : CB) et fait partie du S&P 500. La société possède des bureaux de direction à Zurich, New York, Londres et d'autres sites, et emploie environ 31 000 personnes dans le monde.